

Compte rendu de séance

Séance du 22 Avril 2024

L' an 2024 et le 22 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de SUGG Didier Maire

Présents : Mmes : MARTIN Géraldine, MM : BOUTEVILLAIN Cédric, GRIMONPREZ Thierry, LUCION Thierry, MARTIN Janick, MASSON Yoan, MAUJEAN Christophe, SUGG Didier

NAUDE Christian, PELLETIER Eddy, BLANC Céline, BOROWIEC Natacha.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 17/04/2024

Date d'affichage : 17/04/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de BAR-LE-DUC
le : 25/04/2024

et publication ou notification
du : 25/04/2024

A été nommé(e) secrétaire : SUGG Christelle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

COMPTE DE GESTION COMMUNE ET TELEDISTRIBUTION - 2024_010

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE - 2024_011

AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE - 2024_012

VOTE DES TAXES - 2024_013

BUDGET PRIMITIF COMMUNE - 2024_014

COMPTE ADMINISTRATIF TELEDISTRIBUTION - 2024_015

AFFECTATION DE RESULTAT TELEDISTRIBUTION - 2024_016

BUDGET PRIMITIF TELEDISTRIBUTION - 2024_017

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

A l'unanimité.

COMPTES DE GESTION COMMUNE ET TELEDISTRIBUTION

réf : 2024_010

- Après examen des pièces qui lui sont présentées et les documents tenus par Mme HAUSS responsable du service de gestion comptable de Bar-le-Duc , le conseil municipal :
 - accepte et vote les comptes de gestion 2023 de la Commune et de la télédistribution présentés par le comptable des finances publiques

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

réf : 2024_011

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont les suivants:

Résultat 2022		Solde 2023
fonctionnement	577 825.83€	51 724.50€
investissement	- 62 765.77€	-305 862.11€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune 2023.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE

réf : 2024_012

Affectation du résultat 2023			
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	-354 688,63	406 413,13	51 724,50
Reports de l'exercice n-1	-	515 060,06	566 784,56
			566 784,56
INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	-412 912,62	107 050,51	-305 862,11
Reports de l'exercice n-1	-62 765,77		
RESULTAT	-	-	-368 627,88

D001	-368 627,88
R001	-
C/1068	-368 627,88
R002	198 156,68

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES TAXES

réf : 2024_013

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la part communal et de retenir le taux des taxes locales pour l'année 2024 comme suit:

- Taxe foncière bâti 47.37%
- Taxe foncière (non bâti) 36.11%
- Taxe d 'habitation 14.63%

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

réf : 2024_014

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif commune 2024 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	370 230,00€	423 375.00€
Section d'investissement	373 740,00€	468 982.00€
TOTAL	743 970.00 €	892 357.00€

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE ADMINISTRATIF TELEDISTRIBUTION

réf : 2024_015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Compte administratif télédistribution de l'exercice 2023 dont les résultats sont les suivants:

Résultat 2022		Solde 2023	Résultats global
fonctionnement	120 307.65€	- 100.58€	120 207.07€
investissement		-3839.55€	- 3839.55€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune 2023.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DE RESULTAT TELEDISTRIBUTION

réf : 2024_016

- Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la télédistribution comme suit :

Affectation du résultat			
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	7 660,58	7 560,00	-100,58
Reports de l'exercice n-1		120 307,65	120 207,07
			120 207,07
INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	-3 839,55	0,00	-3 839,55
Reports de l'exercice n-1	0,00	0,00	0,00
RAR	0,00	0,00	0,00
			-3 839,55
D001	-		
R001	-		
C/1068	3 839,55		
R002	116 367,52		

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET PRIMITIF TELEDISTRIBUTION

réf : 2024_017

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif télédistribution 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	9160.00€	9500.00€
Section d'investissement	5839.55€	5839.55€
TOTAL	14 999.55€	15 339.55€

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

AVENANT TRAVAUX MAM

Lot 1 : TONNES ; Reprise du bas de la véranda à l'extérieur qui était dégradé. On ne refait pas les marches à l'avant de l'habitation qui ne seront pas accessibles. Devis de **520 euros HT**

Lot 1 : TONNES ayant sous-traité la société SF LOC BAT pour la terrasse et l'engazonnement. Le devis est de **10 131,95 euros HT**

Lot 4 : TONNES : Meubles de cuisine. Dégraissage, démontage des éléments non peints et fourniture et application d'une peinture satinée : Devis **1 010,00 euros HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne valider que les devis du Lot 1 à savoir la reprise basse de la véranda pour 520 euros HT et la création de la terrasse de 30M2 avec reprise complète du reste du terrain en terre végétale pour faire une pelouse en lieu et place des cailloux . Le lot 4 concernant la remise en état de la cuisine est également validé.

Une visite du chantier est prévue avec l'ensemble des conseillers.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

DELIBERATION : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de subventionner les associations du même montant que l'année dernière, à savoir : 400 euros pour l'ALPT, l'ACCA, le comité des fêtes, le FALKENFEST et L'APPMA Association de pêche de

QUESTIONS DIVERSES

Maternelle/ A la rentrée scolaire, le conseil décidera si l'utilisation de la salle des fêtes pour 30 minutes par jour et opportun au vue des charges de fonctionnement et si cette activité peut être transférée dans la salle de l'école, dite salle temps calme.

Jeux 14 juillet :

Le comité des fêtes envisage de remettre en place les jeux sur la place du village l'après-midi de 14H à 17H. Ils ont besoin de quelques volontaires pour tenir les différents ateliers. Un appel à volontaire va être lancé sur PANNEAU POCKET, mais vous pouvez d'ores et déjà prendre attache avec Denis DECLOQUEMENT, président du comité.

Clos à 20h45

En mairie, le 26/04/2024
Le Maire
Didier SUGG

